



AVIS PUBLIC

PROMULGATION DES RÈGLEMENTS # SQ-2023-A01 ET # 93-2015-A04

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné à toutes les personnes intéressées de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson :

1. QUE le règlement # *SQ-2023-A01 modifiant le règlement # SQ-2023 relatif à la circulation, le stationnement, la paix et le bon ordre afin d'y modifier les annexes A, B, K, Z, AA, BB, CC et DD* a été adopté selon la procédure suivante :

Dépôt et présentation du projet de règlement et avis de motion du règlement : 17 juillet 2023

Adoption du règlement : 21 août 2023

QUE le règlement # SQ-2023-A01 entrera en vigueur conformément à la Loi suivant la publication du présent avis.

2. QUE le règlement # *93-2015-A04 modifiant le règlement relatif à la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats # 93-2015, art. 5.4 et 16* a été adopté selon la procédure suivante :

Dépôt et présentation du projet de règlement et avis de motion du règlement : 21 août 2023

Adoption du règlement : 18 septembre 2023

QUE le règlement # 93-2015-A04 entrera en vigueur conformément à la Loi suivant la publication du présent avis.

3. QUE ces règlements peuvent être consultés en ligne en tout temps sur le site Internet municipal au www.lacmasson.com page *Ma Ville*, onglets *Règlements municipaux* et *Projets de règlements et procédures spécifiques*.
4. QUE depuis le 1^{er} avril 2020, les avis publics sont accessibles sur le site Internet municipal au www.lacmasson.com et affichés sur le babillard de l'hôtel de ville.

DONNÉ à Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, ce 21 septembre 2023.

Judith Saint-Louis
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION DES AVIS MUNICIPAUX

Je, soussignée, Judith Saint-Louis, greffière de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, certifie sous mon serment d'office avoir publié le 21 septembre 2023 l'avis public ci-haut sur le site Internet municipal, tel que prévu aux règlements # 145-2020 adopté le 16 mars 2020 pour la Ville et # AG-049-2020 adopté le 19 octobre 2020 pour l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel, et je certifie que j'en ai affiché une copie au babillard de l'hôtel de ville ce 21 septembre 2023.